



## EDITO

### Leçon de sport

Ce bulletin de liaison n'a pas d'autres ambitions que de conforter cet « entre nous » si nécessaire à une vision partagée du Sport.

Pourtant, les urgences du temps nous obligent à faire nôtre cette opinion que, si ce partage peut s'effectuer dans la durée pour ce qui est de la préservation de nos idéaux et de nos valeurs, il ne peut se régler sur le temps long, voire différé, tant les attentes associatives, notamment au regard des besoins en équipements accessibles au plus grand nombre et en aides financières au fonctionnement ordinaire, sont grandes.

Les 4<sup>èmes</sup> Assises Départementales de l'EPS, des APS et du Sport vont entrer dans leur phase de lancement et ce temps fort de notre vie institutionnelle permettra, non seulement de retrouver les vertus métaphoriques du Sport, mais aussi de soutenir la justesse d'un mode d'organisation du Sport en France construit, depuis des décennies, sur l'équilibre des services public et associatif.

Le principe de réalité nous rattrape pourtant et il nous oblige à considérer que « le monde et les temps changent », et que nous sommes, effectivement, passés de la « Génération des 30 Glorieuses » à la « Génération des Circonstances Réduites ».

Rassurons-nous cependant les uns et les autres : l'intention de ce bulletin du CDOS 91 Info n'est pas de procéder à quelque Histoire comparée des Générations responsables mais plutôt de saluer la démarche participative enclenchée par des bénévoles et des permanents attachés à la promotion de notre organisation.

Il ne reste plus désormais qu'à élargir le cercle des contributeurs et il suffit de vous faire connaître pour que nous puissions aller avec vous au delà du sens de ce bulletin dans lequel le focus a été plus particulièrement mis sur les rapports du Sport à la santé, aux initiatives transversales et aux territoires.

Vous trouverez donc, ici, des éléments narratifs et des éléments réflexifs tentant de relier aujourd'hui à demain.

Un demain qui ne saurait faire bon marché des espaces d'éducation et de solidarité que le Sport associatif a actuellement en charge. Tel est le sens profond de cette « leçon de sport ».

*Gérard Courtal,*  
**Secrétaire général du CDOS.**

**N°8 - Décembre 2013**

### Au sommaire

#### ☛ **Actualités**

\* Initiatives originales des comités départementaux liées à l'emploi sportif, à l'animation des territoires

\* Semaine de l'égalité et charte olympique

#### ☛ « **ESPACE COMITES** » **Sport-santé**

\* Sport pour tous et femmes

#### ☛ **Vie du C.D.O.S.**

\* Comité directeur : mandature 2013-2017

\* Calendrier 2013-2014

#### ☛ **CRIB**

\* Emplois d'avenir

#### ☛ **Commission sport Nature**

\* Les 4<sup>èmes</sup> Assises du sport et la CDESI

#### ☛ **Olympisme et vie fédérale**

\* Charte olympique

\* Le CNOSF et nous

#### **C.D.O.S. 91 INFOS**

Maison départementale des Comités Sportifs  
Boulevard Charles de Gaulle  
91540 MENNECY  
Tél. : 01 60 78 27 58  
Fax : 01 69 23 44 09

E-mail : [essonne@franceolympique.com](mailto:essonne@franceolympique.com)  
<http://essonne.franceolympique.com>

Directeur de la publication : Rolland BESSON.  
Rédacteurs : Rolland BESSON,  
Gérard COURTAL, Martial TOURNIER.  
Montage technique : Stéphanie YANG.

## Actualités

### Initiatives territoriales originales des comités départementaux/clubs essonnien en matière d'innovation liées à l'emploi sportif, à l'animation des territoires : Expériences



Comité Départemental  
du Sport Adapté  
de l'Essonne

CD Sport adapté : les 2 postes d'agents de développement du comité, bénéficiant d'une aide de l'Etat au titre des emplois à forte utilité sociale, répondent à la volonté d'améliorer l'offre de pratique sportive pour les personnes en situation de handicap

mental. Les éducatrices interviennent en animation dans les établissements ne disposant pas d'éducateur, elles multiplient les partenariats avec les comités sportifs pour développer l'accueil sous forme de pratiques partagées (création de section, formation des éducateurs...).

Des collaborations avec certaines communes et avec le milieu scolaire se concrétisent également par l'intermédiaire de l'USEP et de l'UNSS.

#### CD EPGV :



Les emplois permanents du comité font appel, comme souvent dans ce type d'emploi, à un profil mixte où il s'agit d'intervenir aussi bien pour l'animation de terrain que pour la gestion administrative, la communication et le pilotage de projets de la structure. Le comité s'est de fait positionné en tant que structure ressource pour les clubs. Ils présentent aussi la particularité d'avoir été créés à partir de dispositifs d'aide à l'emploi de l'Etat (plan sport-emploi) puis pérennisés au moyen d'un montage faisant partie intégrante du projet associatif, basé notamment, du point de vue financier, sur le développement des ressources propres de la structure employeuse.

Un partenariat est en cours avec une communauté d'agglomération bien positionnée sur l'action sportive, sur une activité spécifique : gym après cancer.

M.T.

### Semaine de l'égalité et charte olympique

Patty Badjoko et Martial Tournier ont participé à une table ronde organisée par la Mission Citoyenneté et Accès aux Droits du Conseil général à la MDCS le 3 octobre, dans le cadre de la semaine de l'Egalité, pour mettre en avant ce en quoi le sport peut participer à la lutte contre les discriminations, au travers de l'exemple du dispositif des APS en milieu carcéral pour ce qui nous concerne. Cette journée a bénéficié d'une présentation de l'outil "Différents mais tous pareils dans le sport" du Pôle ressources national Sport éducation mixité citoyenneté.

Rolland Besson a signé, avec 10 autres comités sportifs essonnien, la charte du Ministère des sports contre l'homophobie dans le sport le 5 octobre, à l'occasion de la journée événementielle dédiée, au stade R. Bobin de Bondoufle.

Comme le rappelle le 5<sup>e</sup> principe fondamental de la charte olympique, "toute forme de discrimination à l'égard d'un pays ou d'une personne fondée sur des considérations de race, de religion, de politique, de sexe ou autres est incompatible avec l'appartenance au mouvement olympique" ; le CDOS s'est associé à cette initiative qui va dans le sens de la pratique la plus élargie possible.



M.T.

## « Espace comités » : Sport-santé

### Sport Santé Bien-être, Sport pour tous et femmes

**Se faire plaisir en faisant du sport, pour se maintenir en forme : ne serait-ce que par la marche !**

La pratique régulière d'une activité physique a des effets bénéfiques pour la santé, à savoir :

- lutter contre la sédentarité (surtout pour les femmes de tous horizons),
- permettre l'épanouissement dans la vie.

Les bienfaits du sport sont reconnus. Le sport pour les femmes :

- améliore la qualité de vie,
- diminue les risques d'ostéoporose en augmentant la densité osseuse,
- augmente la résistance des cartilages articulaires,
- augmente la force et la résistance musculaire,
- diminue la tension artérielle,
- régule le rythme cardiaque,
- déstresse,
- favorise le sommeil et apprend à protéger son dos.

L'élargissement du sport à des publics spécifiques - gym après cancer, gym pour personnes obèses, partenariat avec sport adapté et handisport - est une ouverture pour le sport pour toutes et tous. Faire du sport doit être un plaisir partagé pour les femmes qui ont tendance à être plus sédentaires que les hommes, ce qui entraîne plus d'immobilité et limite l'espérance de vie. Le département possède toute une gamme de structures pour permettre la pratique d'un sport. Il faut considérer le sport comme un moyen de se libérer de contraintes dues à la différence. L'organisation de journées spécifiques pour les femmes et les jeunes filles (sport en filles, journée de la femme...) doit permettre à toutes d'apprécier les bienfaits du sport, dans tous les milieux sociaux. Pour être bien dans son corps et dans sa tête, faisons du sport ! Les différentes associations vous attendent !

*Cécile CHICOISNE, Présidente du CD EPGV.*

## Vie du CDOS - Calendrier - Projets

### Rappel de la composition du nouveau Conseil d'administration du CDOS, élu lors de l'Assemblée générale du 25 mars dernier

<b>Président</b>	BESSION Rolland	FSGT
<b>Vice-Président délégué</b>	BUREAU Pierre-Philippe	USEP
<b>Vice-Présidents</b>	LANGRY Maurice	Tir à l'arc
	ROSE Claude	Canoë-Kayak
	ROUSSEAU Michel	Médaillés de la jeunesse et des sports
<b>Secrétaire général</b>	COURTAL Gérard	Personne qualifiée
<b>Secrétaire adjoint</b>	LACAVALERIE Jean-Jacques	UFOLEP
<b>Trésorier général</b>	SANDER Christian	Vol à voile
<b>Trésorier adjoint</b>	GRYSON Germain	FSCF

**Membres :** ADRIEN Jacques (Médaillés de la jeunesse et des sports), BOULANGER Jean (Natation), CHICOISNE Cécile (EPGV), CHOLAY Alain (Handisport), CORDIER Jean-Pierre (Rugby), DALLERAC Francis (Karaté), DELFOUR Christian (Football), DENIBAS Daniel (UFOLEP), DENIS Philippe (Base-Ball, Softball, Cricket), ESCOBAR Fernand (FFCO), FREGNET Pierre (FSCF), LAUZE Jacques (Retraite sportive), MALENFANT Christophe (UNSS), RAPHAN Pierre-Alain (Taekwondo), RIBAILLIER Daniel (Athlétisme), SCHNEIDER-BESSON Chantal (FSGT), TALBOT Gilles (Cyclisme), VANDAMME Sylvie (Randonnée pédestre), VINET Jacques (FSCF).



## Calendrier de la saison 2013-2014 : les principales échéances

Réunion sur la réforme des rythmes scolaires	<b>Mardi 03 décembre 2013</b>
Commission sports de nature et développement durable	<b>Samedi 14 décembre 2013</b>
Réunion sur la réforme des rythmes scolaires	<b>Mardi 14 janvier 2014</b>
Conseil d'administration (arrêt des comptes)	<b>Lundi 27 janvier 2014</b>
- Conseil d'administration (validation des documents préparatoires à l'AG) - Réunion sur la réforme des rythmes scolaires	<b>Mardi 11 février 2014</b>
Assemblée Générale	<b>Lundi 17 mars 2014</b>
Traversée de l'Essonne	<b>Dimanche 13 avril 2014 (au lieu du 30 mars 2014 initialement prévu, en raison du report des élections municipales à cette date)</b>
- Réunion du collectif Essonne sur l'eau 2014 - Conseil d'administration	<b>Mardi 29 avril 2014</b>
Essonne sur l'eau	<b>Rentrée 2014</b>
4 <sup>èmes</sup> Assises du sport, des APS et de l'EPS	<b>2<sup>ème</sup> semestre 2014</b>

## Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles

Vous trouverez en rubrique CRIB sur le site internet du CDOS <http://essonne.franceolympique.com> les points d'actualités et informations liées à la fonction employeur des associations, aux questions statutaires et du quotidien de la vie associative, les ouvrages consultables au centre de documentation.

Pour plus de détails, la permanence téléphonique (01 60 78 27 58), l'accueil aux heures de permanence (10h-17h du lundi au vendredi) ou sur rendez-vous sont à votre disposition, pour toute aide ou demande en rapport avec le fonctionnement et les projets des associations et comités sportifs essonnais.

Par ailleurs, nous disposons des moyens techniques pour élaborer et réaliser, voire diffuser vos supports d'information et de communication. Pour toute demande, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat.



### Programmation prévisionnelle des séquences d'information-formation :

- Information et accompagnement des associations qui envisagent la création d'un poste salarié sur le dispositif des emplois d'avenir : présentation du dispositif, inscription dans le projet associatif, valeur ajoutée et tutorat (cadre et cas concrets), aides possibles ; rôle ressource du CRIB (2<sup>ème</sup> trimestre 2014).

- A l'étude, information-formation sur la création et l'animation de sections accueillant des personnes en situation de handicap, approche administrative et technique pour l'accueil de ces publics, en collaboration avec le comité départemental du sport adapté et les partenaires départementaux (1<sup>er</sup> trimestre 2014).

## CRIB (suite)

Il est une constante à observer qui veut que tout dispositif créé pour faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail entraîne, d'une manière très responsable, une recherche des financements qui assureront la pérennisation de l'emploi.

Il est vrai que le programme « Emplois d'Avenir » laisse un peu de temps puisqu'il court sur 3 ans, avec une aide de l'Etat à 75 % particulièrement significative, mais les questions se posent avec d'autant plus de dureté que les réponses financières n'ont pas été suffisamment anticipées.

Bien sûr, la conduite des opérations, en matière de financement, est connue : subventions sur projets laissant favorablement augurer de l'avenir des emplois, financements croisés - y recourir est souvent la solution palliative

si l'on veut pouvoir disposer de rentrées suffisantes pour garantir l'emploi - fonds propres dirigés vers le développement de l'association (multiplication des activités, amélioration qualitative, renforcement du lien adhérent-usagers, augmentation du nombre d'adhérents, etc).

Mais encore faut-il ne pas perdre de vue qu'il faudra toujours être en capacité, à un moment ou à un autre, de démontrer l'utilité sociale des activités créées. C'est peut être vers l'émergence de profils plus transversaux qu'il faut tendre. Deux exemples de postes empruntés au territoire essonnien peuvent retenir l'attention :

Exemple 1 : Sports de Glace.

Club Support : « Entente Evry- Viry ».

Profil du poste : « Aide à l'encadrement sur Glace et « hors », pour les 4 -14 ans. La transversalité s'exprime par des

actions d'aide à l'encadrement sportif, à l'encadrement des études surveillées, aux déplacements des équipes .

Exemple 2 : Handisport

Comité Départemental

Profil du Poste : « Agent de développement » Animation du réseau associatif, appui à la création d'associations et de sections handisport, organisation d'événements, recherche de partenaires, montage de dossiers de financement .

Ces exemples illustrent une plurivalence, à la fois gratifiante pour un jeune qui a signé un contrat d'emploi d'avenir et multifonctionnelle pour l'association d'accueil.

L'avenir de l'emploi associatif est peut être à rechercher du côté de ces profils là.

G.C.

## Les 4<sup>èmes</sup> Assises du sport essonnien et la CDESI

Ce propos ne prétend pas procéder à quelque évaluation pressée de la réalité de la CDESI 91 car cette instance départementale n'évolue pas sous le regard du Sport organisé, d'une part, et, d'autre part, le recul, compte tenu de sa mise en place récente encore, fait défaut.

Sa raison d'être tient plutôt dans ce constat que le moment est probablement venu de nous interroger en interne sur l'efficacité du CDOS 91 dans la promotion des Sports de Nature et du Développement Durable.

La 4<sup>ème</sup> édition des Assises Départementales de l'EPS, des APS et du Sport de l'Essonne s'avance en effet et il n'est pas de mauvaise méthode de se remémorer quelques phrases clés tirées des actes des Assises précédentes .

C'est ainsi qu'un atelier thématique, qui

avait à traiter des Sports de Nature et du Développement Durable, avait souhaité, (cf page 12 du document « Actes des 3<sup>èmes</sup> Assises départementales » ) : « *Installer une CDESI ambitieuse et vivante avec un mode de fonctionnement dynamique et participatif pour donner un sens davantage tourné vers l'action à notre commission Sports de Nature mise en place sur le principe de la transversalité* ».

Cette idée semble faire progressivement son chemin sur le terrain et l'on constate que, si les activités d'impulsion fédérale suivent leur propre rythme de développement, une certaine transversalité entre les pratiques émerge, ici ou là, en coïncidence avec ce concept relativement neuf de « *projet de territoire* ».

Bien des initiatives - on ne peut les citer toutes - sont autant de signes de cette

évolution qui nous fait peu à peu passer d'une vision verticale de la pratique sportive à une approche plus transversale .

Ainsi donc, le regard sur le Sport se modifie, chaque fois que sont abordés des thèmes aux marqueurs transversaux évidents comme « le sport santé et l'aménagement du territoire », « l'aménagement des rythmes scolaires et le développement de la vie associative locale », « le sport de proximité et les pratiquants autonomes », « l'intercommunalité - ou les syndicats intercommunaux - comme facteurs influents de la politique sportive ».

C'est en cela que l'on peut affirmer que « *le sport est culture* » dans la mesure où il est un phénomène vécu et les 4<sup>èmes</sup> Assises du Sport essonnien aborderont cette assertion là .

G.C.

# Olympisme et vie fédérale

## Quelques mots autour de la Charte Olympique

Quel pourrait bien être le type de sportif qui ne rêverait pas d'un monde meilleur ?

Ainsi donc, quand s'approchent les grandes échéances sportives dont les Jeux Olympiques sont le point d'orgue, il nous arrive d'être interrogés, en tant que représentants du mouvement olympique à l'échelon départemental, sur les conditions qui ont fait que le CIO a choisi ce site ci plutôt que celui-là ou encore sur les conditions générales relatives au travail dans lesquelles se bâtissent les infrastructures et les espaces fonctionnels nécessaires.

Notre réponse peut différer en fonction de ce que nous connaissons de l'événementiel et de nos centres d'intérêt les plus immédiats mais il y a un lien commun qui fait que tout le

mouvement sportif essonnien tient ensemble *et ce lien, c'est le facteur humain.*

Cela figure dans la Charte Olympique éditée en 2011 par le CIO, qui comprend rien de moins que 6 chapitres et 61 articles.

Le propos se limite au rappel de trois principes fondamentaux tirés de ce document cadre.

\* L'Olympisme est une philosophie de la vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le Sport à la Culture et à l'Education, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux universels.

\* Le but de l'Olympisme est de mettre le Sport au service du développement harmonieux de l'homme, en vue de promouvoir une société pacifique soucieuse de préserver la dignité humaine.

\* Le Mouvement olympique a pour but de contribuer à bâtir un monde pacifique et meilleur en éduquant la jeunesse par le moyen du sport pratiqué sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit olympique qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, la solidarité et le fair-play.

Ces 3 principes retiennent l'attention, tant leur actualité est brûlante.

G.C.

## Des nouvelles institutionnelles de l'été 2013

En ce temps là, ont eu lieu deux réunions importantes pour les orientations à prendre à l'avenir par le mouvement sportif français, de la base à son sommet.

\* Le 27 juin 2013, à Paris, s'est tenue une conférence dans laquelle la Ministre des Sports, Valérie Fourneyron, a souhaité apporter des éléments de clarification rassemblés en cette question complexe, qui nous préoccupe tous : « Associations, subventions, collectivités, mode d'emploi ».

Il y fut question de « clarification » et de « sécurité juridique » mais aussi de ce ressenti partagé par maintes associations, compte tenu du nouveau contexte établi par les lois de décentralisation, qui s'exprime par le constat qu'elles sont « progressivement passées d'un statut de « partenaire » à un statut de « prestataire » ou « d'auxiliaire » des collectivités publiques, ce qui ne va pas sans quelque inquiétude au regard de

la capacité d'initiative sur les territoires et du rôle effectif joué dans la **co-construction** des politiques publiques.

Cet important propos évoque également *le passage d'une logique de subvention* « sans assise juridique solide » à celle de *contrat* qui présuppose des engagements réciproques et un dialogue constant, ce qui autorise cette définition en raccourci : « **L'être associatif se caractérise désormais par l'animation de projet** ».

\* Les 3 et 4 juillet 2013, a été organisé un séminaire réunissant le CNOSF et les Fédérations sportives, centré sur cet objectif : « Définir un projet pour le sport français et le modèle le plus adapté en considérant le fait que le sport doit être désormais considéré comme un investissement et non comme une charge pour notre pays. ».

Le CDOS 91, notamment à travers le

CRIB 91, se tient naturellement à votre disposition pour vous communiquer tant le relevé des conclusions de ces deux journées, il faut le redire, importantes.

Ainsi donc, on peut noter dès à présent qu'a été effectivement abordé, dans une réunion comme dans l'autre, *ce point crucial qu'est la relation aux décideurs.*

Les aides doivent se décider selon la logique d'un véritable partenariat dans lequel l'association sera, non seulement, accompagnée dans le cadre de *son projet partagé*, mais aussi, valorisée *par une reconnaissance plus pleine de la responsabilité de ses dirigeants et du rôle social qu'elle joue de par l'accueil des divers publics.*

De tout cela, il sera vraisemblablement question lors des 4<sup>èmes</sup> Assises départementales du Sport en Essonne.

G.C.